

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv.*

Alain LE ROUX, Adjoint Affaires scolaires, Enfance - Jeunesse, Petite enfance, Associations : *samedi de 11h à 12h.*

Joseline JEZEQUEL, Adjointe Personnel administratif et enfance et Finances *sur rdv.*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Voirie - Bâtiments, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h.*

Madeleine NICOL, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *mardi de 10h à 11h / sur rdv 06 86 46 68 52*

Jean-Michel CROGUENNEC, Adjoint communication, patrimoine, chemins de randonnées, *sur rdv.*

GUICLAN EN AOÛT

Samedi 31	Boule bretonne Guiclanaises	Salle de motricité	Concours
Dimanche 1er sept	P'tit chou	Salle des sports	Vide grenier

INFORMATIONS MUNICIPALES

RESTRICTION D'EAU

Suite au courrier du Syndicat Intercommunal des eaux de la Penzé, en date du 18 juillet 2019, informant la commune des difficultés rencontrées pour alimenter les réservoirs situés sur son territoire, il a été pris un arrêté municipal limitant les usages et les prélèvements d'eau.

Compte tenu des faibles débits des rivières constatés à ce jour, et afin que la distribution d'eau ne soit pas perturbée, les usages de l'eau provenant des réseaux publics d'alimentation et de distribution en eau potable font l'objet des restrictions suivantes sur le territoire communal :

Sont interdits :

- Le lavage des véhicules et des bateaux (à l'exception des lavages effectués dans des stations professionnelles munies de dispositifs à haute pression ou équipées d'un dispositif de recyclage d'eau), des véhicules ayant une obligation technique de lavage (bétonnière), des véhicules des organismes liés à la sécurité publique ;
- Le lavage des façades des habitations sauf pour les entreprises spécialisées ;
- Le lavage des voiries à l'exception des nécessités sanitaires (nettoyage à l'issue des marchés) et des balayeuses automatiques ;
- L'arrosage des pelouses, espaces verts, jardins et terrains de loisirs le jour de 8h00 à 20h00, excepté les jardinières ;
- L'arrosage des potagers le jour de 8h00 à 20h00 ;
- L'arrosage des terrains de sport le jour de 8h00 à 20h00 ;
- Le remplissage des plans d'eau ;
- Le remplissage des piscines privées des particuliers.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS:

04/07/2019 : Marie, Thérèse CREN, retraitée, 86 ans, domiciliée à Guiclan « Maison de retraite St Jacques », veuve de Basile PENGAM.

07/07/2019 : Laurent, André, Etienne, WOJCIECHOWSKI, agent de maintenance, 51 ans, domicilié à Guiclan « Mézavel », célibataire, est décédé à Morlaix.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PERMANENCE DES CONSEILLERS

Mme Elisabeth GUILLERM et M. Jean-Marc PUCHOIS, Conseillers Départementaux du canton de Landivisiau tiendront une permanence en mairie de Guiclan, **le mercredi 9 octobre de 10h30 à 12h00.**

Contacts :

- jean-marc.puchois@finistere.fr / 02.98.68.64.82
- elisabeth.guillerm@finistere.fr / 02.98.76.24.08



Les prescriptions du présent arrêté sont applicables à compter du 19 juillet 2019 et seront levées dès rétablissement de la situation par le Syndicat des eaux de la Penzé. Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose aux peines prévues par l'article R610-5 du code pénal.

LOCATION DES TERRES COMMUNALES

La commune est propriétaire 4ha 66 de terre agricole, rte de Trévilis et va les mettre en location à partir du 1er octobre 2019. Elles seront attribuées par tirage au sort, les exploitants intéressés peuvent s'inscrire en mairie.

Le tirage au sort aura lieu le 15/09/2019.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez découvrir la sélection de nouveaux romans, policiers et documentaires que les bénévoles ont choisi pour vous.

Le montant de l'abonnement s'élève à 15 euros par famille pour l'année. Il vous permet aussi de bénéficier des ressources numériques SYREN : il s'agit d'un ensemble d'abonnements à des sites internet, dans des domaines très variés : cinéma, livres numériques, culture bretonne, auto-formation et découverte, musique, albums interactifs, jeux et activités pour enfants... Plus de renseignements sur : <http://biblio.finistere.fr>

La bibliothèque sera fermée les **lundis 19 et 26 août et 2 septembre.**

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En raison du férié du jeudi 15 Août, les quartiers de Guiclan habituellement collectés le jeudi seront collectés :

le mercredi 14 Août.

Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.



La rentrée scolaire 2019 aura lieu le lundi 2 septembre, les horaires des écoles sont les suivants :

► Ecole Jules Verne, lundi/ mardi/jeudi/ vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

► Ecole du Sacré Cœur, lundi/ mardi/ jeudi/ vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h30.

1. Restaurant scolaire :

À compter de la rentrée de septembre 2019, les tarifs des repas de cantine ont été modifiés par délibération du conseil municipal du 25 juillet 2019. Ils sont les suivants :

- Tarif enfant, 3.36 €, dégressif à partir du 3ème enfant d'une même famille
- Tarif adulte, 5.19 €
- Tarif non inscrit ou hors délai (en cas d'oubli d'inscription), 5.19 €

Pour les enfants venant occasionnellement à la cantine, les réservations se font **avant le mardi 12h** pour la semaine suivante sur le portail famille ou sur formulaire papier, à se procurer en mairie, pour les familles n'ayant pas accès à internet. Pour les enfants inscrits régulièrement toute l'année, l'inscription s'est effectuée suite à la saisie des dossiers individuels. En cas de modification ou d'absence il faut appeler la mairie car dans cette hypothèse, il est impossible de se désinscrire sur le portail famille.

2. Garderie périscolaire

► Garderie école Jules Verne - Venelle Prat Ar Feunteun

► Garderie école du Sacré-Cœur - 2 rue de Kermat

Les horaires, lundi/ mardi/ jeudi/ vendredi de 7h15 à 9h et de 16h30 à 19h

Les tarifs, le matin 1€; le soir de 16h30 à 18h 1€ et de 18h à 19h 1€, le goûter 0.30€

3. Centre de loisirs

Il est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h.

Les tarifs sont fonction du quotient familial, Les inscriptions se font une semaine à l'avance pour les mercredis et avant la date limite fixée (environ 3 semaines à l'avance) pour les vacances scolaires, sur le portail famille ou sur formulaire papier, à se procurer en mairie, pour les familles n'ayant pas accès à internet.

Vous avez complété par le biais des écoles, le dossier unique, si ce n'est pas le cas ou si vous venez d'arriver sur la commune, vous pouvez le récupérer en mairie ou le télécharger sur le site de la commune guiclan.fr

Les inscriptions seront possibles sur le portail famille dès le 12 août, en cas de difficultés, n'hésitez pas à appeler la mairie.

ENFANCE/ JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires

Permanences de la directrice : les **lundi et mardi de 9h à 11h45**. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.



ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.

Dès leur élaboration les programmes sont disponibles sur guiclan.fr, vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année. Renseignements auprès de Carole au 06.77.75.81.17



RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



Relais petite Enfance 5 rue des Capucins
29400 LANDIVISIAU

02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com

LES HORAIRES

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais
SUR RENDEZ-VOUS, à la demande du public.

TROOP UP ACADEMY GUICLAN



GUICLAN

Au Triskell

► Stage "portes ouvertes" arts de la scène pour enfants à partir de 6 ans, ados et adultes les

26, 27 et 28 août

(chant, danse et théâtre)

Renseignements et inscriptions
au 06 15 49 90 45 ou par mail à
uplandern.2@hotmail.com.

Nouveaux créneaux pour les
cours arts de la scène à
Guiclan à la rentrée de Septem-
bre:

► Séances d'éveil artistique pour
les tout-petits de 3 à 5 ans les jeudis soirs de 17h15 à
17h55

► Cours des arts de la scène (chant, danse et théâtre)
pour ados à partir de 15 ans et adultes tous les jeudis
soirs de 20h à 21h30

Renseignements et inscriptions au 06 15 49 90 45 ou par
mail à uplandern.2@hotmail.com.

HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de
8h30 à 17h30.

La halte garderie sera fermée du 5 au 30 août. Réouverture le
lundi 2 septembre à Plouneventer.

Plusieurs nouveaux lieux d'accueil :

Lundi / PLOUNEVENTER	Mercredi / ST VOUGAY et GUIMILIAU
Mardi / vendredi PLOUVORN	Jeudi / GUIMILIAU et BODILIS- PLOUGOURVEST

Renseignements au 06 64 22 28 14



L'élagage et la sécurité

L'élagage constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité. Il répond à un besoin d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

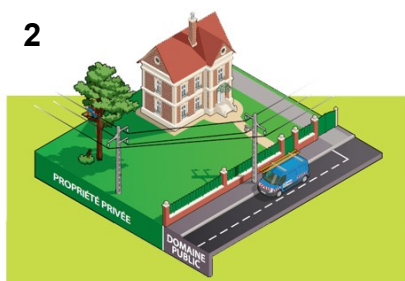
Qui est en charge de l'élagage ?

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

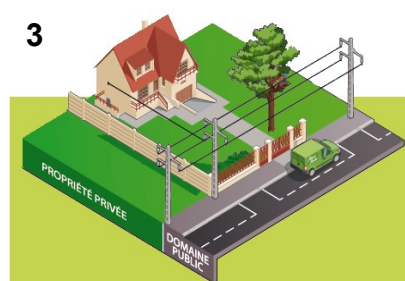
1



2



3

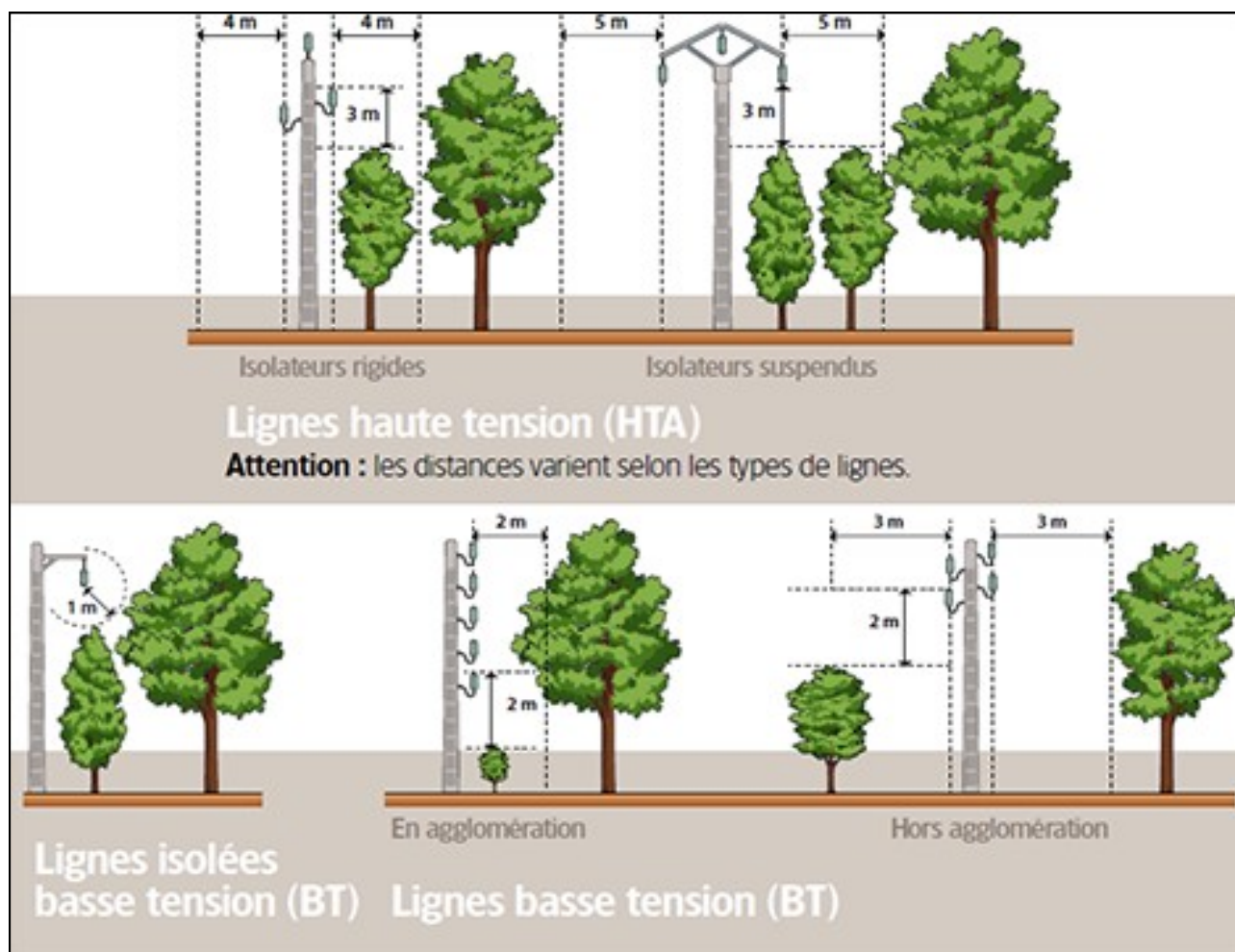


1. L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique

2. L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé

3. L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété

Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, **après un contact préalable avec nos équipes via Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux**) sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr



Important :

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. ENEDIS demande donc la réparation des préjudices subis.
- L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

ENEDIS dans les autres cas

Le Code de l'Énergie reconnaît à ENEDIS le droit de « *couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages* ».

Si ENEDIS est en charge de l'élagage des végétaux, vous êtes informés au préalable.

Nos équipes se chargent ensuite de ranger le bois et les branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition. En tant que propriétaire du terrain, vous restez propriétaire du bois et des branches coupés. L'évacuation se fait uniquement sur votre demande et avec l'accord de l'entreprise.

Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Si un arbre menace une ligne ou si une branche est tombée sur une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service « dépannage » : 09 726 750 + chiffres de votre département

Conseils pratiques

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
 - Entretenez régulièrement votre végétation.
- Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

INFOS HABITAT



Jeudi 11 juillet 2019

Julien Denormandie lance avec l'Anah «Facil Habitat», la plateforme de référence au service des propriétaires

Facil Habitat, la plateforme numérique au service des propriétaires – ou de ceux qui veulent le devenir – afin de les accompagner à chaque étape de leur projet, que ce soit pour devenir propriétaire, mettre en location un bien, ou y réaliser des travaux. Pédagogique et facile d'accès, elle apporte des réponses simples, des solutions concrètes et des outils aux propriétaires.

Facil Habitat, l'indispensable des propriétaires de biens

Il n'est pas toujours facile, pour les propriétaires de biens immobiliers, de s'y retrouver dans la masse des dispositifs et la diversité des acteurs, publics ou privés : acquérir un bien immobilier, faire des travaux, mettre en location, gérer son bien locatif, connaître ses droits et devoirs, repérer les aides ou choisir les bons artisans... Au bout du compte, 8 % des logements restent vacants, dont 100 000 seraient immédiatement mobilisables.

Rendez-vous sur facilhabitat.gouv.fr

Le portail du logement privé

L'objectif de la plateforme Facil Habitat est de faciliter la vie des propriétaires, et de centraliser toutes les informations pour simplifier les décisions et les démarches. Véritable portail de tous les dispositifs en faveur du logement privé, il permet à l'utilisateur de bénéficier d'une information fiable ou le réoriente vers les bons interlocuteurs.

Un accompagnement pas-à-pas

Facil Habitat s'organise autour des grandes étapes de la vie d'un propriétaire : investir, réaliser des travaux, préparer la mise en location, gérer le bien au quotidien. La plateforme Facil Habitat propose des solutions concrètes, des contenus accessibles à tous, des informations vérifiées et neutres et des partenaires fiables.

Rendez-vous sur facilhabitat.gouv.fr



Ministère de la Cohésion des territoires
et des relations avec les Collectivités territoriales

Les permanences « HABITAT » sur la Communauté de Communes

AOUT 2019



Permanences service Habitat : réception du public

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat



Le service Habitat répond à vos questions :

- par téléphone au 02 98 68 42 41
- par mail à l'adresse d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com
- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau

➔ du lundi au jeudi : de 9h à 12h sans rendez-vous
de 14h à 17h sur rendez-vous

Fermeture du service pour congés du 01 AU 16 AOUT 2019 INCLUS

➔ le vendredi : sur rendez-vous

Pour les propriétaires occupants, se munir du dernier avis d'imposition sur le revenu

Permanence HEOL (3ème jeudi)

Conseil technique sur les économies d'énergie
<http://www.heol-energies.org>

3ème jeudi matin



HEOL vous informe :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau : PAS DE PERMANENCE EN AOUT
- par téléphone au 02 98 15 18 08
- à l'agence au 38 rue du Mur à Morlaix

Se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.

Permanences ADIL (1er et 3ème mercredis)

Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement
<https://www.adil29.org>

1er & 3ème mercredis après-midi

Un conseiller-juriste de l'ADIL vous reçoit :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau
les mercredis 07 et 21 août 2019 de 14h à 17h
(sur rdv pour un projet d'accession à la propriété : 02 98 46 37 38)
- par téléphone au 02 98 46 37 38 (fermé au public le jeudi matin)
- aux agences de Brest (14 bd Gambetta) et Quimper (23 rue J. Jaurès)

Le cas échéant se munir des documents nécessaires (bail de location...)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Michel CROGUENNEC, Patricia NICOL, Morgane ESPRIT, Marie Claude LE ROUX excusés

1. Marché de travaux : aménagement des rues de Penzé et de la Poste

Pour réaliser les travaux d'aménagement des rues de Penzé et de la Poste, à l'unanimité, le conseil municipal retient les entreprises suivantes (les travaux débuteront le 27 août 2019) :

- ▶ **Lot 1 : Voirie, réseaux d'eaux pluviales, signalisation**, Entreprise COLAS pour un montant de 201242.15 € HT
- ▶ **Lot 2 : Aménagement paysager, maçonnerie**, Entreprise COSQUER COQUIL pour un montant de 19 438.00€ HT

2. Convention HEOL

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec HEOL pour 3 ans. La cotisation sera pour 2019/2020/2021 de 1.39/1.40/1.42 €/hab, la communauté de communes du Pays de Landivisiau donne une participation de 0.32 €/hab.

3. Programme voirie 2019 : honoraire maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) accepte le devis d'honoraire du cabinet ING Concept pour réaliser et suivre les travaux d'un montant de 1750.00 € HT.

4. CCPL : Fixation du nombre et de la répartition des sièges

Chaque commune de la CCPL doit se prononcer sur le dossier concernant la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau dans le cadre d'un accord local à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 45 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, répartis comme suit :

Communes membres	Populations municipales (Ordre décroissant)	Nbre de conseillers communautaires titulaires	Communes membres	Populations municipales (Ordre décroissant)	Nbre de conseillers communautaires titulaires
LANDIVISIAU	9 123	11	GUIMILIAU	1 016	2
POLOUVORN	2 865	3	SAINT-VOUGAY	903	2
GUICLAN	2 487	3	SAINT-DERRIEN	808	2
SIZUN	2 268	2	SAINT-SAUVEUR	799	2
POLOUNEVENTER	2 097	2	POLOUGAR	783	2
LAMPAUL-GUIMILIAU	2 079	2	SAINT-SERVAIS	781	1
POLOUZEVEDE	1 779	2	LOCMELAR	466	1
BODILIS	1 603	2	LOC-EGUINER	400	1
POLOUGOURVEST	1 400	2	TREZILIDE	378	1
COMMANA	1 031	2			

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2019

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Christian LE FOLL, Patricia NICOL, Jacques MEUDEC, Sophie BARNIT, Florence CREACH excusés

1. Arrêt du projet du plan local d'urbanisme

Par délibération du 11 juillet 2012 et complétée par la délibération du 27 juin 2013, la commune a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et défini les modalités de la concertation.

La commission municipale a travaillé sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) avec le cabinet Futur Proche afin de remplacer la carte communale.

Après avoir terminé la phase de concertation (information de la population, organisation de réunions publiques, mise en place d'un cahier d'observations) et finaliser l'ensemble des documents : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables (PADD), orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement écrit et plans, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU (14 pour, 3 contre).

Le dossier va être transmis pour avis aux services de l'Etat (personnes publiques associées) qui ont 3 mois pour se prononcer et faire leurs observations.

A l'issue de la consultation des services de l'Etat, le projet de PLU sera soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU.

L'instauration du PLU abrogera la carte communale actuellement en vigueur.

Le dossier est consultable en mairie ou sur le site de la commune guiclan.fr

2. Marché de travaux : Lotissement du Styvell 2ème tranche

Pour réaliser les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement, le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) retient les entreprises suivantes :

- ▶ **Lot 1 : Terrassement – Empierrement – Revêtement provisoire – Voirie définitive** : Entreprise COSQUER COQUIL pour un montant de 252 504.00 € HT

- ▶ **Lot 2 : Réseau d'eaux pluviales** : Entreprise LE VOURC'H pour un montant de 41 100.00 € HT
- ▶ **Lot 3 : Aménagement paysager, maçonnerie** : Entreprise GOGÉ pour un montant de 18 922.00 € HT

Les travaux vont débuter début septembre pour se terminer en fin d'année.

3. Marché de travaux : programme voirie 2019

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise PIGEON pour réaliser le programme voirie 2019 pour un montant de 139 032.00 € HT. Ces travaux concernent la réfection de la voie allant de Kermat au rond point de la Roche Plouran, ils seront réalisés courant septembre.

4. Cantine : fixation des tarifs

Lors de la séance du 26 juillet 2018, le conseil municipal avait décidé de revoir chaque année le tarif du repas de cantine, à la rentrée de septembre, afin de le faire évoluer selon l'indice de l'inflation de l'année (N-1) (du 1^{er} janvier au 31 décembre). L'indice inflation pour 2018 est de 1.8%

Le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2019 les tarifs suivants :

Repas enfant : 3.36 €

Avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille :

- ▶ 3^{ème} enfant (15%) : 2.86€
- ▶ 4^{ème} enfant (30%) : 2.35 €
- ▶ 5^{ème} enfant (40%) : 2.02 €

Tarif adulte : 5.19 €

Tarif pénalité (pour les enfants non inscrits ou inscrits hors délai et venant manger à la cantine) : 5.19 €

Ces tarifs sont applicables pour les repas du centre de loisirs et de l'animation jeunesse

5. Remplacement Françoise LARVOL

A compter du 1^{er} septembre 2019, Mme Françoise LARVOL sera remplacée par M. Gwendal BECAM. Ce dernier aura les mêmes fonctions : intervention dans les écoles et auprès des associations et animation jeunesse pendant les vacances scolaires.

6. Cimetière : instauration d'un règlement

Devant les évolutions et la création du columbarium et du jardin du souvenir, le conseil municipal a décidé d'instaurer un règlement pour le cimetière. Il est consultable en mairie et sera remis au concessionnaire.

7. Achat matériel de désherbage

Actuellement les services techniques n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour nettoyer le cimetière par conséquent il convient d'acheter du matériel pour désherber.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter du matériel électro portatif pour un montant de 3180.82 € HT comprenant une bineuse sarcluse, une débroussailleuse et la batterie ainsi qu'un désherbeur tracté avec lame pour un montant de 5750.00 € HT.

8. Achat Défibrillateur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter un 3^{ème} défibrillateur qui sera installé au niveau de la maison médicale pour un montant de 1369.10 € HT.

9. Pont Bascule

Le conseil municipal est favorable à l'installation d'un nouveau pont bascule dans la zone de Kermat. Une étude sera lancée pour finaliser le projet.

10. Ecole de Penzé : frais de fonctionnement

A l'unanimité, le conseil municipal réglera la somme de 100.00 € à la commune de Plouénan correspondant à des frais de piscine pour les enfants scolarisés à l'école de Penzé.

11. Participation écoles publiques de Landivisiau

La commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire). La participation de la commune est pour 2019 de 2819.88 €.

12. SDEF : modification des statuts

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère voté lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019 qui permettra désormais aux EPCI d'adhérer aux compétences optionnelles du Syndicat.

13. Sollicitation du fonds de concours 2019 auprès de la CCPL

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander à la CCPL l'attribution du fonds de concours 2019, d'un montant de 15 725.26 euros pour financer les travaux du programme voirie 2019 estimé à 139 032.00 euros.

14. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : passage de l'itinéraire de randonnée Equibreizh sur des chemins ruraux

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le passage de l'itinéraire Equibreizh (pratique équestre, pédestre et VTT) sur les chemins ruraux et la pose du balisage sur les supports existants.

15. Lotissement du Styvell 2ème tranche : Devis de bornage

Le conseil municipal (13 pour, 4 abstentions) retient la proposition de M. Régis QUENAON, Géomètre expert pour un montant de 4250.00 € HT pour borner les 13 lots.

16. Réparation tracteur

Le tracteur est actuellement en panne, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer les réparations pour un montant de 9034.52 € TTC

**PLUS DE 2000 PHOTOS ANCIENNES CLASSEES PAR THEME
DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA COMMUNE**



"Sur le site de la commune "Guiclan.fr", vous découvrirez dans la rubrique "DECOUVREZ GUICLAN" => Regards sur le passé de notre commune, de très nombreuses photos anciennes que nous avons recensées dans les archives de Hervé Calvez et numérisées par thème.

Lorsque vous cliquez sur une photo, vous avez des indications en allant sur le point i (cf infos plus bas).

Malheureusement, nous n'avons pas toujours la connaissance des personnes. Si vous en connaissez, vous pouvez rajouter des commentaires en cochant le carré du bas (cf commentaire).

Un grand merci à l'équipe chargée de l'archivage des documents et photos d'Hervé et particulièrement à Catherine Crenn pour la numérisation.



Infos



Commentaire

GUICLAN

RANDONNÉES PÉDESTRES



2 circuits
8km
10km

DECOUVERTE DE LA
VALLEE DE LA PENZE
Mercredi 7 août 2019
RDV à 20H place de la mairie

Pot de l'amitié à l'arrivée.

GRATUIT

Organisation « Comité d'animation de Guiclan » et

« Les marcheurs de la Penzé »

GUICLAN

DIM. **1^{er}** SEPTEMBRE
VIDE-GRENIER



**SALLE OMNISPORTS
DE 9H00 À 17H00**

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

**RÉSERVATION : ptitchou29410@laposte.net
06.66.91.92.86**

**100%
HAUT
FINISTÈRE**



**ENTREPRISES, ASSOCIATIONS,
COLLECTIVITES LOCALES, PARTICULIERS :**

PENSEZ AU CHEQUE CADEAU ET AU CHEQUE CULTURE « 100% HAUT FINISTÈRE »,
610 COMMERCES LES ACCEPTENT SUR L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX !

⇒ **CHEQUES CADEAUX** : événements retenus par l'URSSAF /MSA : mariage, pacs, naissance, adoption, départ en retraite, fête des mères, fête des pères, rentrée scolaire, Noël des salariés, Noël des enfants. En 2019, pour ces événements, exonération des charges sociales jusqu'à 169 € maximum, par salarié et par événement.

Si vous offrez moins de 169 € par an, il n'y a pas de conditions d'événements.

⇒ **CHEQUE CULTURE** : 100 % dédié aux plaisirs de la culture (billetterie, livres, musique, vidéos, spectacles, concerts, théâtre, cinémas, château du taureau...)



Contact : CCIMBO Morlaix, Sylvie Le Callonnec/Maiwenn Frebourg : 02 98 62 39 19 / 02 98 62 29 95

Courriel : contact@100pour100-hautfinistere.fr

une opération

Site internet : www.100pour100-hautfinistere.fr



COMMERÇANTS



Le restaurant sera fermé pour congés annuels du 5 au 23 août inclus.
Ré ouverture le lundi 26 août.
Bonnes vacances à tous!



Morgane et Gwen vous informent de la fermeture du salon pour congés d'été du 29 juillet au 15 août inclus.
Ré ouverture le vendredi 16 août à 9h.
Bonnes vacances à tous!



PHARMACIE DE GUICLAN
Fermeture exceptionnelle de la pharmacie les vendredi 16 et samedi 17 août.



Votre boulangerie sera fermée pour congés annuels du lundi 05 au lundi 26 août 2019 inclus.
Réouverture le mardi 27 août à 7h00.
Bon été à tous.

FOURRIÈRE ANIMALE

Sont admis, les chiens et chats en divagation portés à la fourrière par les agents habilités. Si l'animal n'est pas identifié, le délai de garde est de huit jours pleins ouvrés. Pour les animaux identifiés, le Fichier National Canin est consulté. Les maîtres peuvent récupérer les chiens et chats aux heures ouvrables de la déchèterie, après paiement des frais de fourrière. Pour les animaux non adoptables, l'animal sera euthanasié. Si l'animal est déclaré adoptable l'adoption se fera par une association reconnue pour la protection animale.

SERVICES DE SANTÉ



Pharmacie de Guiclan
Nicolas BONNET 12 rue de Penzé 29410 GUICLAN
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h-12h15 et 14h00-19h00 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 - pharmaciebonnet@guiclan.com

Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN
Rendez-vous au 06.59.85.91.94

MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► **Médecins généralistes** Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS
Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06
Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

► **Cabinet infirmier** PORZIER - MARTIUS - KERRIOU
Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

► **Ostéopathe** Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous
Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.
Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01
Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97
Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► **Orthophoniste** Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par téléphone au 07.68.97.12.78



Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

Prochaine parution : articles à transmettre pour le jeudi 22 août 2019
distribution le 02 septembre 2019
Courriel : communedeguiclan@orange.fr Site : www.guiclan.fr

MÉMENTO

SERVICES MUNICIPAUX

► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermeture à 16h30.
Mardi samedi : 9h /12h
02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30
Courriel : communedeguiclan@orange.fr
Site : www.guiclan.fr

► Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

► ADMR du Haut-Léon

St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :
Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

Permanence **Guiclan** : 4ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 / 02 98 79 76 96

► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h
mail : b.municipaledeguiclan@orange.fr

► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► CLSH « Les Grimoys » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► Animation jeunesse

Ouvert pendant les vacances scolaires.
Contact : 06 77 75 81 17

► Halte garderie itinérante

«1000 pattes» 06 64 22 28 14
La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30, le mardi momentanément à Guimiliau.

► RPE (Relais petite Enfance)

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com
Informations et rdv au 02 98 24 97 15
Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

► Mission locale 02 98 68 67 64

Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Courriel : economie@pays-de-landivisiau.com

► Syndicat des eaux de la Penzé

22 avenue de Ker Izella
29410 ST-THEGONNEC
Service administratif ouvert au public :
L, Ma, J et V de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
02 98 79 40 94
Services techniques 02 98 79 41 98.

► Ouverture des déchetteries (été)

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30
PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et **SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :
les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 14h à 18h30
mardi 14h à 18h30. Fermé le jeudi.

► Collecte des ordures ménagères :

Bourg le mercredi / Campagne le jeudi
Sortir le conteneur la veille